

Ville de Montréal
**Assemblée ordinaire du conseil d'arrondissement de
Verdun**

Assemblée ordinaire tenue le mardi 6 décembre 2005 à 19 h.

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour.

Période de questions.

Approbation du procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le mardi 4 octobre 2005 à 18 h sur le règlement de zonage 1700-44.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le mardi 4 octobre 2005 à 19 h.

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le jeudi 13 octobre 2005 à 8 h et ajournée au vendredi 14 octobre 2005 à 12 h 30.

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le mardi 8 novembre 2005 à 19 h.

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le lundi 28 novembre 2005 à 9 h.

Étude des recommandations de la séance du comité général tenue le mardi 6 décembre 2005 à 9 h:

1. Approbation de la liste détaillée des chèques émis par l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er au 30 novembre 2005.
2. Approbation du rapport budgétaire de l'arrondissement de Verdun pour le mois d'octobre 2005.
3. Approbation du rapport budgétaire de l'arrondissement de Verdun pour le mois de décembre 2004.

4. Dépôt du rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses effectuées par le biais du système d'approvisionnement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2005 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement RCA05 210009).
5. Rapport mensuel du poste de quartier #16 du Service de Police de Montréal pour le mois d'octobre 2005.
6. Demande de dérogation mineure afin de permettre que le futur immeuble à être construit sur le lot 3 666 503 situé à l'intersection des rues Bannantyne et de l'Église comporte sept unités de logement au lieu du maximum de six unités tel qu'exigé à la grille des usages et des normes H02-53.
7. Demande de dérogation mineure afin de permettre que le lot 3 666 503 situé à l'intersection des rues Bannantyne et de l'Église sur lequel sera construit un futur immeuble ait une superficie de 285,30m² au lieu du minimum de 330m² tel qu'exigé à la grille des usages et des normes H02-53.
8. Demande de dérogation mineure afin de permettre que le futur immeuble à être construit sur le lot 3 666 503 situé à l'intersection des rues Bannantyne et de l'Église n'ait pas de marge arrière au lieu du minimum de cinq mètres (5m) tel qu'exigé à la grille des usages et des normes H02-53.
9. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction sur les lots 3 666 501, 3 666 502 et 3 666 503 de trois (3) bâtiments résidentiels sur la rue Bannantyne au coin de la rue de l'Église.
10. Demande de dérogation mineure à la grille des usages et des normes H03-87 afin de permettre que le solarium de la résidence située au 16, rue de l'Orée-du-Bois Est, ait un empiètement de 35cm dans la marge arrière.
11. Demande de dérogation mineure afin de permettre que les unités mécaniques hors toit de l'immeuble situé au 7, Place du Commerce (Les Halles de l'Île) soient camouflées uniquement du côté ouest avec des panneaux d'acier perforés au lieu d'être camouflées sur tous les côtés avec de la brique ou de la maçonnerie légère.
12. Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour l'immeuble situé au 3860 à 3862, rue de Verdun.
13. Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour l'immeuble situé au 3951 à 3953, rue Ethel.

14. Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour l'immeuble situé au 1201 à 1207, rue Allard.
15. Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour l'immeuble situé au 5557 à 5561, rue Bannantyne.
16. Demande de dérogation mineure afin de permettre un espace de stationnement en façade de l'immeuble situé au 5221 à 5225, boulevard LaSalle.
17. Demande de dérogation mineure afin de permettre que le talus séparant le terrain de stationnement de l'emprise du boul. de l'Île-des-Soeurs de l'immeuble situé au 48, Place du Commerce (Banque Nationale) ait un virgule cinquante mètres (1,50m) de largeur au lieu des trois mètres (3m) exigés (lot 3 578 388).
18. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'installation d'antennes de télécommunication Bell Mobilité ainsi qu'un abri sur le toit comprenant de l'équipement technique au 1350, rue Leclair (CHSLD Champlain.)
19. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'installation d'une enseigne sur auvent au 545, rue de l'Église (Couture Nathalie Hébert).
20. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre un nouvel affichage au 3539, boulevard LaSalle, près de la rue Wellington (Lefebvre et filles).
21. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre un nouvel affichage au 4162, rue Wellington à l'intersection de la rue Galt (nouvel emplacement de la Caisse populaire de Verdun).
22. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre un nouvel affichage au 3920, rue Wellington près de la rue Hickson (Fido).
23. Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par le propriétaire du commerce situé au 4354, rue Wellington (Restaurant Al Najah) pour l'installation d'une enseigne à plat et d'une enseigne en projection.
24. Liste des employés embauchés et mis à pied pour le mois d'octobre 2005.

25. Déléguer au comité exécutif le pouvoir d'agréer une nouvelle stipulation de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal portant sur le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de l'arrondissement, en remplaçant l'article 19 de la convention collective intervenue entre les parties le 18 décembre 2003 par l'entente E.V. 2005-173.
26. Octroi de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement des locaux commerciaux (aide aux commerces): Roslyn Smiley (100 000,00 \$); 9106-2448 Québec inc. (6 682,00 \$); Centre pause parents-enfants (112 500,00 \$); enseignes publicitaires (25 000,00 \$) pour un montant total de 244 182,00 \$.
27. Accorder la permission à la Fondation des toxicomanes du Québec inc. de tenir leur campagne de financement annuelle de porte à porte dans les rues de l'arrondissement de Verdun pour la période du 15 janvier au 15 février 2006.
28. Entériner la décision d'accorder la permission à la Conférence de Verdun de la Société Saint-Vincent-de-Paul de tenir la guignolée 2005 le dimanche 4 décembre 2005 entre 10 h et 16 h sur l'ensemble du territoire verdunois incluant l'Île-des-Soeurs afin de recueillir des dons ainsi que des denrées non-périssables.
29. Accorder à la Fondation canadienne du rein la permission de recueillir des dons de porte à porte entre le 1er mars et le 30 avril 2006 dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.
30. Renvoie au surplus accumulé non affecté de l'arrondissement de Verdun des montants de surplus affectés de 2005 qui ne seront pas utilisés.
31. Compensation d'un montant de 2 217,35 \$, toutes taxes incluses, à la compagnie 166888 Canada inc. pour l'utilisation d'un terrain situé sur le lot 1 154 589 suite à une entente intervenue entre M. Joseph Faraj, mandataire, et le Forum économique de Verdun.
32. Demande de subvention pour l'entretien de la route verte – saison 2005/2006.
33. Bonifier les termes et conditions, pour une période de dix (10) ans, relativement aux deux conventions (refondues en une seule) avec la compagnie Astral Média Affichage S.E.C. permettant 6 panneaux-réclames le long de l'autoroute 15 et 4 colonnes d'affichage sur la rue Wellington.
34. Officialiser les toponymes des trois quartiers de l'arrondissement de Verdun auprès de la Commission de toponymie du Québec.

35. Sélectionner la firme Tecsuit comme fournisseur de services professionnels pour une étude environnementale exhaustive du futur parc Adrien-D.-Archambault et du tracé d'une conduite d'aqueduc qui alimentera la pointe sud de l'île des Sœurs pour un montant de 75 253,00 \$ (contrat S05/014).
36. Autoriser le paiement final au montant de 75 754,03 \$ à la firme Les Entreprises Catcan inc. pour les travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'île des Soeurs à l'intersection place du Commerce/boulevard de l'Île-des-Soeurs/chemin du Golf (contrat S04/006).
37. Augmentation du contrat S05/017 pour le remplacement des luminaires sur la rue Wellington à la compagnie Néoelect inc. d'un montant de 22 314,85 \$ pour des travaux contingents portant ainsi le montant total du contrat de 525 961,01 \$ à 548 275,86 \$.
38. Modifier la répartition des crédits du PTI 2005-2007 de l'arrondissement de Verdun et abroger la résolution CA05 210332, pour couvrir les dépenses du PTI 2005-2007.

Avis de motion

Projet de règlement

Règlement

Adoption du règlement 1467-17 amendant le règlement 1467, tel qu'amendé, relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

Adoption du règlement 1735-2 amendant le règlement 1735, tel qu'amendé, remplaçant et abrogeant le règlement 1559 régissant un commerce ou une vente temporaire.

Adoption d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 et imposant une cotisation.

Affaires générales ou questions ou motions des membres du conseil.

Communications des conseillers au public.

Communications du président au public.

Levée de la séance.